



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance 19 août 2024

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **19 août 2024** à 19 heures 20 au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Mme Karine Roussel, Mme Dany Dion, M. Gaétan Gagnon et M. Dorté Létourneau, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Sont absentes : Mme Stéphanie Gagnon et M. Denis Morin.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 19h20

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024
- 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2024

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du 11 juillet 2024 au 14 août 2024
- 3.2 Agent de développement économique/ Adoption du plan d'action 2024
- 3.3 Demande d'enlèvement de signataire pour chèques et autres documents officiels de la municipalité des Escoumins
- 3.4 Réouverture du poste de secrétaire au greffe et engagement de madame Sylvie Gagnon
- 3.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 275 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2024
- 3.6 Résolution d'adjudication – Refinancement des règlements numéros 14-443 et 14-446
- 3.7 Demande d'autorisation/ FORD Transit 2024 – Traitement antirouille
- 3.8 Demande d'un comité Nouveaux arrivants
- 3.9 Demande d'un comité jeunesse

4. DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

5. CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL

- 5.1 Paiement pour l'animation musicale

6. URBANISME

- 6.1 Dépôt/ Rapport sommaire des permis du mois de juillet 2024

7. INCENDIE

8. VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Glissière de sécurité, rue de l'Hôpital
- 8.2 Installation de panneaux de signalisation
- 8.3 Demande d'autorisation travaux débroussaillage secteur lac St-Onge
- 8.4 Demande de conduite d'eau pour le ravitaillement du traversier

9. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

- 9.1 Dépôt/ Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

10. BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

11. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

13. COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14. PROJETS



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution
ou annotation

15. OFFRES DE SERVICES

16. CORRESPONDANCE, MAMH ET AUTRES

- 16.1 Dépôt / Correspondance de la conseillère Mme Stéphanie Gagnon
- 16.2 Dépôt / Correspondance Indemnipro – Sinistre
- 16.3 Envoi d'une correspondance à M. le député Yves Montigny – Partage de la croissance d'un point de la TVQ
- 16.4 Invitation aux conseillers municipaux pour le déjeuner du Festival Marin

17. AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Nomination au poste de directrice générale / greffière-trésorière adjointe
- 17.2 Adoption de second projet de résolution PPCMOI 2024-001-Construction de 5 minimaisons-lots 5 556 462 et 6 493 537

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. AJOURNEMENT

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance a été retardée à 19 heures 20 par Monsieur André Desrosiers, maire, pour répondre immédiatement à 3 (trois) citoyens concernant le Centre Charles-Édouard Boucher. Il constate que le quorum est respecté.

N° 24-08-176

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 24-08-176

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2024

IL EST PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2024 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 24-08-177

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2024

IL EST PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2024 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 24-08-178

AUTORISATION DE PAIEMENT / COMPTES DU 11 JUILLET 2024 AU 14 AOÛT 2024

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du 11 juillet 2024 au 14 août 2024 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote no 207 120 (2727).



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **Mme Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du 11 juillet 2024 au 14 août 2024 tels que présentés par la directrice générale et greffière-trésorière;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil	124 602,70 \$
Comptes à payer	440 513,34 \$
Total des comptes	565 114.65 \$

N° 24-08-178

AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2024

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de La Haute-Côte-Nord bénéficient d'une subvention dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'emploi d'un agent de développement municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Escoumins souhaite recevoir à nouveau de l'aide pour l'emploi de l'agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement en poste nous propose le plan d'action 2024 ci-joint;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate madame Andrée Lessard, directrice générale et responsable du projet, à déposer le plan d'action 2024 au Service de développement économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE le Conseil autorise madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents en lien avec le projet ainsi que l'engagement de la mise de fonds.

N° 24-08-179

DEMANDE D'ENLÈVEMENT DE SIGNATAIRE POUR CHÈQUES ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

ATTENDU la démission de madame Sophie Bouchard à titre de greffière-trésorière adjointe le 10 juillet dernier;

ATTENDU QU'il est opportun de retirer le nom de madame Sophie Bouchard à titre de signataire pour les chèques ou autres documents officiels de la municipalité de Les Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de retirer le nom de madame Sophie Bouchard à titre de signataire pour les chèques ou autres documents officiels de la municipalité des Escoumins.

N° 24-08-180

RÉOUVERTURE DU POSTE DE SECRÉTAIRE AU GREFFE ET ENGAGEMENT DE MADAME SYLVIE GAGNON

ATTENDU QUE Le 7 août 2020, la municipalité des Escoumins avait procédé à l'abolition du poste de secrétaire au greffe;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE le poste de secrétaire au greffe est rouvert dû à la démission de Mme Sophie Bouchard en date du 7 août 2024

ATTENDU QUE le conseil a décidé d'afficher le poste de secrétaire au greffe le 15 juillet 2024.

ATTENDU QU'un comité de sélection pour la passation des entrevues a été formé à la suite de l'affichage du poste de secrétaire au greffe;

ATTENDU QUE la candidature de madame Sylvie Gagnon a été retenue, car celle-ci possède les aptitudes requises pour occuper le poste de secrétaire au greffe;

ATTENDU QUE celle-ci devra compléter une période de probation de six (6) mois et débutera ses fonctions au 2^e échelon de l'échelle de traitement de sa classe d'emplois;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la réouverture du poste de secrétaire au greffe au sein de la municipalité des Escoumins;

QUE le Conseil attribue le poste de secrétaire au greffe à madame Sylvie Gagnon selon les recommandations du comité de sélection, et ce, à compter du 12 août 2024.

N° 24-08-181

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 275 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 AOÛT 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Escoumins souhaite emprunter par billets pour un montant total de 275 600 \$ qui sera réalisé le 26 août 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
14-443	121 300 \$
14-443	52 400 \$
14-446	101 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 14-443, la Municipalité des Escoumins souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 août 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	32 600 \$	
2026.	34 200 \$	
2027.	35 600 \$	
2028.	37 400 \$	
2029.	39 100 \$	(à payer en 2029)
2029.	96 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 14-443 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 août 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

N° 22-08-182

D'ADJUDICATION – REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 14-443 ET 14-446

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 26 août 2024, au montant de 275 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-ST-LAURENT

32 600 \$	4,26000 %	2025
34 200 \$	4,26000 %	2026
35 600 \$	4,26000 %	2027
37 400 \$	4,26000 %	2028
135 800 \$	4,26000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,26000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

32 600 \$	4,05000 %	2025
34 200 \$	3,75000 %	2026
35 600 \$	3,80000 %	2027
37 400 \$	3,85000 %	2028
135 800 \$	3,90000 %	2029

Prix : 98,66500 Coût réel : 4,26924 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-ST-LAURENT est la plus avantageuse;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE la Municipalité des Escoumins accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-ST-LAURENT pour son emprunt par billets en date du 26 août 2024 au montant de 275 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 14-443 et 14-446. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.
à la séance du 19 août 2024.

Vraie copie certifiée, ce 21-08-2024

(NOM ET TITRE)

N°-24-08-183

DEMANDE D'AUTORISATION/ SUR FORD TRANSIT 2024 – TRAITEMENT ANTIROUILLE

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a procédé à l'achat d'un FORD Transit 2024 pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QU'un traitement antirouille devrait être fait sur le FORD Transit 2024 afin de le préserver le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE ce traitement antirouille est garanti pour une période de 10 (dix) ans;

ATTENDU QUE la soumission reçue de l'entreprise Desmeules Auto au montant de 999 \$ (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) dollars plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 999 \$ (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) dollars plus les taxes applicables auprès de l'entreprise Desmeules Auto pour l'application d'un traitement antirouille sur le FORD Transit 2024;

QUE les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non affecté.

N°-24-08-184

DEMANDE D'AUTORISATION POUR CRÉER UN COMITÉ NOUVEAU ARRIVANT

ATTENDU QUE la municipalité Escoumins souhaite s'investir auprès des nouveaux arrivants qu'ils soient étrangers ou provenant d'un autre village. Afin d'améliorer l'accueil de ces nouveaux venus pour qu'ils se sentent chez eux.

ATTENDU QUE la MRC développe un programme pour l'immigration nous pourrions avoir un support régional.

ATTENDU QUE les objectifs sont les suivants :

Organiser des activités d'accueil ;
Informé les nouveaux arrivants ;
Créer des occasions de rencontre entre nouveaux arrivants et entre nouveaux arrivants et habitants ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Référencer les nouveaux arrivants à des organismes actifs dans un de leurs domaines d'intérêt.

ATTENDU QUE Mme Juliette Renard, agente de développement, s'occupera et soutiendra ce comité nouveau arrivant.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Mme Juliette Renard, agente de développement, a démarré et soutenir le comité nouveaux arrivant en septembre 2024.

No 24-08-185

DEMANDE DE CRÉATION D'UN COMITÉ JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Escoumins souhaite prendre compte les préoccupations des jeunes dans les décisions publiques en créant un comité jeunesse.

CONSIDÉRANT QUE l'invitation est auprès des jeunes de 14 à 18 ans afin qu'ils peuvent prendre la parole et à se réunir pour proposer des projets à développer.

CONSIDÉRANT QUE les objectifs sont les suivants :

Conseiller le maire et les élu.e.s sur les questions relatives à la jeunesse

Faire connaître le fonctionnement de l'appareil municipal aux jeunes et développer leur sentiment d'appartenance

Contribuer au développement du leadership chez les jeunes

Accentuer les moyens et les actions permettant aux jeunes de participer comme citoyen.ne.s dans l'espace public et de s'engager au sein des organes consultatifs et décisionnels municipaux

Reconnaître et promouvoir les initiatives portées par les jeunes

Multiplier les occasions d'échange et de collaboration entre les jeunes, les élu.e.s et les acteurs.trice.s communautaires et institutionnels de l'arrondissement.

CONSIDÉRANT QUE ce comité est soutenu par Mme Juliette Renard, agente développement.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise Mme Juliette Renard, agente de développement, a démarré et soutenir le comité jeunesse en septembre 2024

4. DEMANDES DE CONTRIBUABLES & D'ORGANISMES

N° 24-08-186

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE L'ANIMATION MUSICALE POUR LE FESTIVAL MARIN

CONSIDÉRANT QUE le Festival marin se déroule le jeudi 29 août au dimanche 1^{er} septembre 2024, M. Stéphane Gaudreault, coordonnateur des Loisirs et Culture, demande l'autorisation d'émettre un chèque au montant de 1 000\$ (mille dollars) taxes incluses à M. Marco Bouchard pour l'animation musicale du samedi 31 août 2024.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 1 000 \$ (mille dollars) à M. Marco Bouchard pour l'animation musicale de la soirée du 31 août 2024.

QUE les crédits requis soient prélevés dans le fond des revenus du Festival Marin.

6. URBANISME

7. INCENDIE

N° 24-08-188

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE REMPLACEMENT DE LA GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'HÔPITAL

ATTENDU QUE cette glissière de sécurité de la rue de l'Hôpital est désuète.

ATTENDU QUE M. Simon-Pierre Dufour, directeur des Travaux publics, informe que celle-ci est un risque pour les automobilistes dans le cas qu'un accident se produirait.

ATTENDU QUE la Municipalité, les citoyens et les usagers de la route seront en sécurité.

ATTENDU QUE 3 (trois) soumissions ont été reçues.

Entreprises	Rémi	J.T.D. INC.
Couture Inc.	Charest	
13 561.83 \$	20 585 00 \$\$	14 6363.60 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense pour le remplacement de la glissière de sécurité de la rue de l'Hôpital au montant de 13 561.83\$ (treize mille cinq cents soixante-un et quatre-vingt-trois) dollars plus les taxes applicables par l'entreprise Steeve Couture Inc. ayant la soumission la plus basse.

QUE les crédits requis soient prélevés au PPACE 2024.

N° 24-08-189

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'AFFICHAGE PRÉVU AU PLAN DE SIGNALISATION 2019

ATTENDU QUE la réalisation de l'affichage dans le secteur de la poissonnerie et du sentier du moulin était prévue au plan de signalisation en 2019.

ATTENDU QUE M. Simon-Pierre Dufour, directeur des Travaux publics, indique que les panneaux suivants #13, #14, #22, #25, #28 A et #28 B seront installés en automne 2024.

ATTENDU QUE la Municipalité, les citoyens, les usagers et le tourisme auront une meilleure signalisation.

ATTENDU QUE la soumission reçue de l'entreprise Enseigne ESM est au montant de 5 158,00 \$ (cinq mille cent cinquante-huit dollars) plus les taxes applicables pour la réalisation de ce projet;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil autorise la dépense pour la signalisation du secteur de la poissonnerie et sentier du moulin au montant de 5158,00\$ (cinq mille cent cinquante-huit dollars) plus les taxes applicables.

QUE les crédits requis soient prélevés au Fond de roulement pour une période de 5 ans.

N° 24-08-190

DEMANDE D'AUTORISATION TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE DANS LES FOSSÉS DU SECTEUR LAC SAINT-ONGE

ATTENDU QU'une première phase des travaux de débroussaillages des fossés ont été effectuées à l'automne 2023.

ATTENDU QUE la végétation est dominante en bordure de la route ainsi les travaux permettront d'augmenter la sécurité et la visibilité des automobilistes.

ATTENDU QUE les secteurs suivants : route Forestière (après le pont), rue du Quai, rue St-Marcellin Est et Ouest, rue Gagnon et certain secteur du lac St-Onge (Carrière Béton provincial).

ATTENDU QUE le coût des travaux seront effectués par Pièces et service SG au de 110,00 \$ (cent dix dollars) / heure, Yvon Martel 180,00 \$ (cent quatre-vingt dollars) / l'heure pour approximativement 2.5 kilomètres totalisant 3 500, 00 \$ (trois mille cinq cent dollars).

ATTENDU QUE les travaux de débroussaillage débuteront en automne 2024.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise les travaux de débroussaillage dans les secteurs suivants : route Forestière (après le pont), rue du Quai, rue St-Marcellin Est et Ouest, rue Gagnon et certain secteur du lac St-Onge (Carrière Béton provincial) au montant total de 3 500,00\$.

QUE le Conseil autorise que les fonds soient crédités au Programme d'aide à la voirie locale-volet chemin à double vocation.

N° 24-08-192

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONDUITE D'EAU POUR LE RAVITAILLEMENT DU TRAVERSE TROIS-PISTOLES / ESCOUMINS

CONSIDÉRANT QUE le traversier a besoin de remplir son réservoir lorsqu'il passe la nuit du côté des Escoumins ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation et ventilation des coûts pour desservir le traversiers en eau (non-potable) avec des conduites de 1 po. (un pouce) et 1 ½ po. (un demi pouce) comme la distance est assez grande, il y aurait moins de perte de débit avec une conduite plus grand ;

CONSIDÉRANT QUE le choix de la Traverses Trois-Pistoles / Escoumins a décidé de prendre la conduite de 1 po. (un pouce) la moins coûteuses soit 2 713.85\$. Les coûts seront facturés au coût réel à la Régie Intermunicipal des infrastructures portuaires.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution
ou annotation

Que le conseil autorise les travaux de ravitaillement pour remplir le réservoir avec la conduite de 1 po. (un pouce) soit la moins dispendieuse et la Régie Intermunicipal des infrastructures portuaires recevra la facture au frais réel des travaux effectués.

** Dépôt

9. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC & ÉGOUT

Niveau d'eau du lac Gardner – Eau potable

10. BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

11. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12. POLITIQUES & RÈGLEMENTS

13. COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS & INVITATIONS

14. PROJETS

15. OFFRES DE SERVICES

16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M.O.T. ET AUTRES

Correspondance de la conseillère Stéphanie Gagnon

Correspondance Indemnipro – Sinistre

Envoi de correspondance à M. le député Yves Montigny – Partage de la croissance d'un point de la TVQ

Invitation aux conseillers municipaux pour le déjeuner du Festival Marin

*** Dépôt

*** Dépôt

*** Dépôt

*** Dépôt

N° 24-08-187

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

ATTENDU QUE le poste de directrice générale / greffière-trésorière adjointe a été affiché à l'interne depuis le 14 août 2024, Madame Janis Michaud a présenté sa candidature.

ATTENDU QUE Mme Janis Michaud a les compétences requises et puisqu'elle occupe déjà le poste adjointe administrative depuis novembre 2018 avec professionnalisme.

ATTENDU QUE ce poste est nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité des Escoumins.

ATTENDU QU'en l'absence de la directrice générale, la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à signer tous les documents relatifs aux affaires financières, aux chèques ainsi qu'aux documents relatifs au bon fonctionnement de la municipalité des Escoumins.

ATTENDU QU'un contrat sera rédigé entre l'employeur et l'employée cadre.

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte d'engager Mme Janis Michaud au poste de directrice / générale / greffière-trésorière adjointe.

QUE M. André Desrosiers, maire, et Mme Andrée Lessard, directrice générale signent le contrat d'une durée d'un an de l'employé cadre Mme Janis Michaud au poste de directrice générale / greffière-trésorière adjointe.

N° 24-08-191

ADOPTION DE SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 2024-001 CONSTRUCTION DE 5 MINIMAISONS-LOTS 5 556 4362 ET 6 493 537

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard sises sur les lots 5 556 462 et 6 493 537;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction de 5 (cinq) minimaisons;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 23-520);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-05 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance du conseil municipal des Escoumins tenue le 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 août 2024 à 18h00;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 23-520, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la construction de 5 (cinq) minimaisons

18. Période de question

19 Ajournement

N° 24-08-193

À 19 h 48 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
et résolu À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **3**



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Andrée Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal